



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Secrétaire de séance** : Bernard BOUCHET.

2024-17

**Vote des budgets primitifs 2024 (Budget Principal et Budgets Annexes).**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend connaissance des propositions relatives aux Budgets Primitifs 2024.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés soit 14 voix pour :**

- **ADOPTÉ** les Budgets Primitifs de l'exercice 2024 pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes (Lotissement Montrottier et Lotissement la Madeleine) arrêtés comme suit :

<b>Budget Primitif 2024 :</b>	Fonctionnement :	1 302 817.48 €
<b>Budget principal</b>	Investissement :	2 292 808.41 €

<b>Budget Primitif 2024 :</b>	Fonctionnement :	15 443.18 €
<b>Lotissement : Montrottier</b>	Investissement :	341 930.63 €

<b>Budget Primitif 2024 :</b>	Fonctionnement :	10 000.00 €
<b>Lotissement : la Madeleine</b>	Investissement :	428 339.97 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, au cours de l'exercice 2024.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**Le secrétaire de séance,**

**Bernard BOUCHET**

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240328-DE2024-17-1-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024